

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DE 2024 ¹
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE CRÉDIT ALTERNATIF NINEPOINT													
Catégorie A (NPP 930)	0,038521	0,038010	0,043310										0,119841
Catégorie F (NPP 931)	0,042009	0,041538	0,046079										0,129626
Catégorie I (NPP 934)	–	–	0,015213										0,015213
ETF Série (NACO)	0,086560	0,085140	0,078610										0,250310
FONDS DE REVENU ALTERNATIF NINEPOINT													
Catégorie A (NPP 630)	0,055363	0,028188											0,083551
Catégorie F (NPP 631)	0,058814	0,031232											0,090046
Catégorie FT (NPP 634)	0,040000	0,040000											0,080000
Catégorie I (NPP 632)	0,058510	0,031331											0,089841
Catégorie T (NPP 633)	0,039671	0,039671											0,079342
FONDS DE TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG CANADIENS NINEPOINT													
Série A (NPP 800)													0,000000
Série F (NPP 801)													0,000000
Série F1 (NPP 841)													0,000000
Série I (NPP 824)													0,000000
Série S (NPP 825)													0,000000
FONDS D'APPRÉCIATION DU CAPITAL NINEPOINT													
Série A (NPP 800)	–	–	0,041667										0,041667
Série F (NPP 801)	–	–	0,041667										0,041667
FONDS OPPORTUNITÉS DE REVENU DE CRÉDIT NINEPOINT													
Catégorie A (NPP 506)	0,043200	0,058225	0,041050										0,142475
Catégorie B (NPP 509)	0,038938	0,053743	0,036436										0,129117
Catégorie F (NPP 507)	0,045950	0,059334	0,041765										0,147049
Catégorie I (NPP 508)	0,054167	0,058839	0,038777										0,151783
FONDS D'OBLIGATIONS DIVERSIFIÉES NINEPOINT													
Série A (NPP 018)	0,020499	0,018874	0,018052										0,057425
Série D (NPP 621)	0,026248	0,025545	0,023572										0,075365
Série F (NPP 118)	0,029308	0,028541	0,026442										0,084291
Série I (NPP 218)	–	–	0,004416										0,004416
Série FT (NPP 619)	0,025393	0,025393	0,025393										0,076179
Série PF (NPP 329)	0,031238	0,027420	0,026792										0,085450
Série PFT (NPP 330)	0,027956	0,027956	0,027956										0,083868
Série QF (NPP 333)	0,030378	0,027625	0,025105										0,083108
Série QFT (NPP 334)	0,029295	0,029295	0,029295										0,087885
Série QT (NPP 332)	0,028844	0,028844	0,028844										0,086532
Série T (NPP 418)	0,021770	0,021770	0,021770										0,065310
ETF Série (NBND)	0,051860	0,049180	0,046620										0,147660
FONDS ÉNERGIE NINEPOINT													
Série A (NPP 006)	–	–	–										0,000000
Série D (NPP 314)	–	–	–										0,000000
Série F (NPP 008)	–	–	–										0,000000
Série I1 (NPP 1177)	–	–	–										0,000000
Série I2 (NPP 1178)	–	–	–										0,000000
Série I3 (NPP 1179)	–	–	–										0,000000
ETF Série (NNRG)	–	–	–										0,000000

¹ Veuillez noter que les facteurs de distribution (répartition entre le revenu, les gains en capital et le remboursement de capital) ne peuvent être calculés que lorsqu'un fonds a atteint la fin de son exercice. On ne saurait se fier à ces renseignements relatifs à la distribution aux fins de déclaration de revenus, étant donné qu'ils ne représentent qu'une composante de la distribution totale pour l'exercice. Pour obtenir des montants de distribution exacts aux fins de production d'une déclaration de revenus, reportez-vous aux feuillets T3 ou T5 pour l'année d'imposition visée.

DISTRIBUTIONS 2024

(\$/parts ou action)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DE 2024 ¹
FONDS DE REVENU ÉNERGÉTIQUE NINEPOINT													
Série A (NPP 5501)	0,058166	0,058166	0,058166										0,174498
Série D (NPP 5503)	0,059547	0,059547	0,059547										0,178641
Série F (NPP 5502)	0,058687	0,058687	0,058687										0,176061
Série S (NPP 5505)	0,058746	0,058746	0,058746										0,176238
Série SF (NPP 5506)	0,059695	0,059695	0,059695										0,179085
Série ETF (NRGI)	0,118650	0,118650	0,118650										0,355950
FONDS CIBLÉE DE DIVIDENDES MONDIAUX NINEPOINT													
Série A (NPP 960)	0,035775	0,035775	0,035775										0,107325
Série A1 (NPP 962)	0,035946	0,035946	0,035946										0,107838
Série D (NPP 963)	0,034554	0,034554	0,034554										0,103662
Série F (NPP 964)	0,039273	0,039273	0,039273										0,117819
Série F1 (NPP 966)	0,041957	0,041957	0,041957										0,125871
Série I (NPP 965)	–	–	0,029167										0,029167
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL NINEPOINT													
Série A (NPP 355)	0,041746	0,041746	0,041746										0,125238
Série D (NPP 335)	0,041850	0,041850	0,041850										0,125550
Série F (NPP 356)	0,045621	0,045621	0,045621										0,136863
Série F (NPP 357)	–	–	0,037500										0,037500
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NINEPOINT													
Série A (NPP 131)	0,036649	0,036649	0,036649										0,109947
Série D (NPP 308)	0,030949	0,030949	0,030949										0,092847
Série F (NPP 132)	0,040735	0,040735	0,040735										0,122205
Série I (NPP 133)	–	–	0,037500										0,037500
Série T (NPP 120)	0,039747	0,039747	0,039747										0,119241
FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ NINEPOINT													
Série A (NPP 019)	0,047671	0,040063	0,035297										0,123031
Série F (NPP 119)	0,045402	0,037810	0,041035										0,124247
ETF Série (NSAV)	0,148990	0,243910	0,229480										0,622380
FONDS RESSOURCES NINEPOINT													
Series A (NPP 860)	–	–	–										0,000000
Series D (NPP 863)	–	–	–										0,000000
Series F (NPP 864)	–	–	–										0,000000
FONDS DE REVENU CIBLE NINEPOINT													
Série A (NPP 5001)	0,049154	0,049154	0,049154										0,147462
Série F (NPP 5002)	0,050018	0,050018	0,050018										0,150054
Série F (NPP 5003)	–	–	0,050000										0,050000
Série S (NPP 5004)	0,049669	0,049669	0,049669										0,149007
Série SF (NPP 5005)	0,050522	0,050522	0,050522										0,151566
ETF Série (TIF)	0,100680	0,100680	0,100680										0,302040
FONDS DE TITRES DE CRÉANCES PRIVÉES AMÉRICAINS MONROE-NINEPOINT²													
Série F (NPP 905) – en \$ US	–	–	–										0,000000
Série F (NPP 907) – en \$ CA	–	–	–										0,000000
FONDS DE TITRES DE CRÉANCES PRIVÉES AMÉRICAINS MONROE NINEPOINT \$ CANADIENS COUVERTS²													
Série F (NPP 925) – en \$ CA	–	–	–										0,000000

² Le fonds de dette privée américain Ninepoint Monroe et fonds de titres de créances privées américains Monroe Ninepoint \$ canadiens couverts distribue sur une base trimestrielle.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DE 2024 ¹
FONDS DE CRÉDIT PRIVÉ NINEPOINT-TEC													
Catégorie A (NPP 566)	–	–											0,000000
Catégorie A1 (NPP 761)	–	–											0,000000
Catégorie D (NPP 763)	–	–											0,000000
Catégorie E (NPP 765)	–	–											0,000000
Catégorie F (NPP 567)	–	–											0,000000
Catégorie F1 (NPP 762)	–	–											0,000000
Catégorie FD (NPP 764)	–	–											0,000000
Catégorie FT (NPP 769)	–	–											0,000000
Catégorie T (NPP 781)	–	–											0,000000
Catégorie I (NPP 568)	–	–											0,000000
FONDS DE CRÉDIT PRIVÉ NINEPOINT-TEC II													
Catégorie A (NPP 1011)	0,028477	0,011982											0,040459
Catégorie A1 (NPP 1014)	0,027739	0,013293											0,041032
Catégorie D (NPP 1015)	0,027546	0,013404											0,040950
Catégorie E (NPP 1016)	0,056157	0,011549											0,067706
Catégorie F (NPP 1012)	0,036250	0,001724											0,037974
Catégorie F1 (NPP 1017)	0,035218	0,003132											0,038350
Catégorie FD (NPP 1018)	0,035444	0,003107											0,038551
Catégorie FT (NPP 1019)	0,050097	0,050097											0,100194
Catégorie T (NPP 1021)	0,048275	0,048275											0,096550

Les risques associés à l'investissement dans un fonds dépendent des titres et des actifs dans lesquels le fonds investit et sont en fonction des objectifs particuliers du fonds. Il n'est pas garanti qu'un fonds atteigne son objectif de placement. De plus, la valeur nette de ses actifs et son rendement varieront de temps en temps selon les conditions du marché. Il n'y a aucune garantie que le plein montant de votre placement initial dans un fonds vous sera retourné. Les Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Veuillez lire le prospectus du fonds ou la notice d'offre avant d'investir.

Partenaires Ninepoint LP est le gestionnaire de placement des fonds Ninepoint (collectivement, les « Fonds »). Tous les renseignements importants à propos de ces Fonds, y compris les objectifs et stratégies en matière de placement, de même que les renseignements sur les options d'achats, les frais de gestion applicables, les frais relatifs à la performance (le cas échéant) ainsi que les dépenses, sont inclus dans leur prospectus ou leur notice d'offre. Veuillez lire attentivement ces documents avant d'investir. Des commissions initiales, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais relatifs à la performance et d'autres frais et coûts peuvent être associés à un placement dans ces Fonds. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue régulièrement et les rendements passés ne se reproduisent pas nécessairement. La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres des Fonds. L'information contenue dans la présente communication ne constitue pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller en placement pour déterminer si les titres du Fonds peuvent être légalement vendus dans leur pays. Les renseignements fournis sont de nature générale, et ne constituent pas ni ne visent à fournir des conseils fiscaux, juridiques, comptables ou professionnels. Les lecteurs doivent consulter leurs propres comptables ou conseillers juridiques pour obtenir des conseils concernant leur situation particulière avant d'agir.

Les distributions de décembre peuvent inclure des distributions mensuelles et constantes (fixées ou variables) ou des distributions annuelles. Veuillez remarquer que les facteurs de distribution (répartition entre le revenu, les gains en capital et le remboursement de capital) ne peuvent être calculés que lorsqu'un fonds a atteint la fin de son exercice. On ne saurait se fier à ces renseignements relatifs à la distribution aux fins de déclaration de revenus, étant donné qu'ils ne représentent qu'une composante de la distribution totale pour l'exercice. Pour obtenir des montants de distribution exacts aux fins de remplissage de déclaration de revenus, reportez-vous aux feuillets T3 ou T5 pour l'année d'imposition visée. Reportez-vous au prospectus ou à la notice d'offre de chaque Fonds pour obtenir les détails de la politique de distribution du Fonds.